

Non à la « loi asile » et à sa logique de contrôle, de tri et d'expulsion !

Le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » prévoit d'expulser plus... pour sauver l'asile. Gérard Collomb ne s'en cache pas, son objectif est d'augmenter le nombre de reconduites effectives à la frontière.

C'est d'ailleurs ce que dénoncent les salariés de l'OFPPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) en grève contre ce projet et qui écrivent : « Dix ans de persécution, deux heures d'instruction » et qui dénoncent « une logique comptable de l'asile qui fait primer le raccourcissement des délais de jugement sur la qualité de l'instruction des demandes et des décisions rendues ».

Un accès aux droits restreint pour augmenter le nombre de déboutés

Le projet de loi prévoit de réduire le délai des procédures de demande d'asile à 6 mois contre 11 actuellement.

Cela entraîne pour les migrants des difficultés supplémentaires pour faire reconnaître leurs droits à la protection. Le délai pour présenter une demande d'asile une fois arrivé sur le territoire national passe de 120 à 90 jours.

Celui pour faire appel d'une décision négative de l'OFPPRA est réduit à 15 jours au lieu de 30. Cet appel n'est plus suspensif. Cela signifie qu'un débouté du droit d'asile pourra être expulsé avant que sa situation ne soit évaluée par la CNDA.

Autre changement , la convocation à l'entretien individuel à l'OFPPRA comme les notifications du rejet pourront être effectuées par « tous moyens ». Plus de recommandé avec accusé de réception. En situation précaire, le risque pour le demandeur de rater sa convocation augmente fortement comme celui de se retrouver hors délai pour un recours

Une machine à expulser plus de déboutés plus vite

Le droit au maintien sur le territoire cesse dès la lecture en audience publique de la décision négative de la CNDA !. On peut craindre des arrestations à la sortie des audiences.

Nous exigeons :

- ✓ **Le retrait du projet de loi asile,**
- ✓ **La régularisation des sans-papiers,**
- ✓ **L'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes,**
- ✓ **la prise en charge des mineurs non accompagnés.**

Nous appelons à développer toutes les formes de solidarité avec les migrant.e.s .

Rassemblement 18h Palais de Justice tous les 1er mercredis du mois